

## REPONSE DE VANNES PROJETS CITOYENS DU 11 MARS 2020

quels engagements prendrez-vous ?

Quelle attitude si on vous demande :

- Une aide financière ou matérielle de la commune à l'organisation de fêtes patronales, de crèches et de processions sur le domaine public ?
- **Refus**
- La présence officielle de la municipalité ou d'élus (voire d'élèves de l'école publique) à un culte ou à une manifestation religieuse ? Par exemple à une messe à l'occasion de la Ste Geneviève ou de la Ste Barbe ?
- **Refus (présence éventuelle d'élus en leur nom propre et à titre strictement personnel)**
- L'organisation de cérémonies religieuses (prières, messe, bénédiction, chapelle ardente ...) au cours d'une cérémonie de commémoration officielle (anniversaire d'un évènement, cérémonies militaires ou civiles ...) ?
- **Refus, sauf association de tous les cultes**
- D'inviter les citoyens à des cérémonies religieuses à l'occasion des manifestations officielles de la République (8 mai, 11 novembre, journée des déportés... ?
- **Refus**
- Une aide matérielle (frais d'entretien, d'électricité, de chauffage ...) ou de subventions aux cultes et aux associations cultuelles ?
- **Refus**
- La mise à disposition d'une salle municipale (gratuite ou avec bail emphytéotique) aux associations cultuelles pour organiser leur culte ou pour héberger leurs représentants ?
- **Refus (sauf manifestation ponctuelle et avec location payante contractualisée)**
- La création de carrés confessionnels dans les cimetières ou les crématoriums ?
- **Accord**
- L'érection ou la rénovation de symboles religieux sur le domaine public (statues, croix, calvaires, crèches de Noël, plaques diverses, etc...)
- **Refus**
- L'insertion d'annonces paroissiales sur les panneaux officiels ou dans le bulletin municipal ?
- **Refus**
- Une subvention pour une école privée, en distinguant ce qui est obligatoire du fait de la loi Debré et des suivantes (dont la LP demande l'abrogation; et vous ?) et ce qui va au-delà ?
- **Respect strict de la loi et de l'égalité de traitement de tous les élèves vannetais. Sur l'abrogation de ces lois, je ne peux pas engager la liste,**
- Enfin, êtes-vous favorable à la mise à disposition d'une salle municipale pour l'organisation d'obsèques civiles dans le cadre du service extérieur des pompes funèbres ?
- **Favorable**

Pour la municipalité de Vannes :

- ferez vous un inventaires des fonds municipaux affectés aux écoles privées catholiques ou d'autres religions, Montessori, Diwan, commerciales, dans le cadre de la loi Debré et ses suites, comme des contributions volontaires non obligatoires, ainsi que des fonds municipaux affectés aux associations confessionnelles

- **Oui, dans le cadre de l'audit général du budget municipal**
- êtes vous favorable à la désaffectation de la chapelle Saint-Yves, fermée depuis 1991, rénovée comme monument historique par 6 millions d'euros de fonds publics, et utilisable par le collège public Jules Simon et des associations hors temps scolaire ?
- **Favorable**
- êtes vous favorable à la vente du terrain affecté à la mosquée à Kercado à l'association culturelle qui la gère, si elle en fait la demande, ce qui permettra d'annuler le bail emphytéotique ?
- **Oui à la vente si elle est légale et si l'association est en mesure d'attester de ses capacités de paiement.**

Mesdames et messieurs les candidats,

Vous comprendrez l'importance que revêtent nos interrogations, et donc vos réponses, pour nous et vos électeurs attachés à la République et à la laïcité.

Nous restons à votre disposition pour poursuivre cette discussion dans les meilleures traditions de la République.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations laïques et républicaines.

---